

Longueuil, le 13 juin 2005

Mme Marie-Josée Méthot  
Secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable  
Bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Réponse à une question de la commission relativement à la formation de  
glace sur les pales des éoliennes (vref. : DQ2)  
Audiences publiques pour les projets de parc éolien de Baie-des-Sables et  
de L'Anse-à-Valleau**

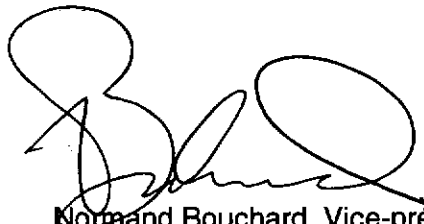
---

Madame,

Par la présente, nous faisons suite à la lettre du 6 juin de la commission chargée d'étudier le dossier des parcs éoliens de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau. Il s'agissait d'une question portant sur les mesures particulières prises suite à l'accumulation de glace sur les pales des éoliennes.

Lors des audiences, nous avons indiqué que lorsque la glace se forme et s'accumule sur les pales d'une éolienne, celle-ci arrête automatiquement de fonctionner puisqu'il y a déséquilibre des pales (ref. : ligne 3190 de la séance de la soirée du 16 mai 2005). Avant de poursuivre la production, nous attendons que la glace se libère d'elle-même des pales. Il n'y a aucun mécanisme de déglacage présent dans les pales.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Normand Bouchard, Vice-président – Énergie éolienne, Innergex Management Inc.

Pour Guy Dufort  
Représentant officiel  
Cartier énergie éolienne inc.